

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE  
ACADEMIE DE STRASBOURG  
CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES**

1, quai du Maire Dietrich – CS 50168  
67004 STRASBOURG Cedex  
 03 88 21 28 00



## Règlement de consultation

### Objet de l'avis d'appel public à la concurrence :

**Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg**

**Marché n° 25 012**

Marché public de services

Marché passé selon une procédure formalisée en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2-1° du Code de la Commande Publique

### ABREVIATIONS UTILISEES :

**C.C.A.G.-FCS** : Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, approuvé par arrêté du 30 mars 2021

**C.C.P** : Code de la Commande Publique

**CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières

**CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières

**Crous** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

**Clous** : Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires

**RU** : Restaurant universitaire

### VISITE OBLIGATOIRE

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 24 novembre 2025 à 16h00mn**

**Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg\_v4**

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES .....	3
1.1 - Identification du Pouvoir adjudicateur .....	3
1.2 - Identification de l'opérateur économique.....	3
ARTICLE 2 OBJET-NATURE - ETENDU DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 - Objet du marché et nature des prestations.....	3
2.2 - Allotissement .....	5
2.3 - Forme du marché.....	5
2.4 - Durée du marché .....	5
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	5
3.1 - Procédure de passation .....	5
3.2 - Conditions particulières d'exécution .....	5
3.3 - Variantes .....	5
3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3.5 - Mode règlement et modalités de financement... ..	5
3.6 - Visite de site obligatoire avant la remise des offres.....	5
ARTICLE 4 – FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTIAIRE .....	7
ARTICLE 5 – LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	7
ARTICLE 6 – PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES.....	8
6.1 - Généralités.....	8
6.2 - Variantes .....	8
ARTICLE 7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	8
ARTICLE 8 – CONDITIONS DE REMISE DE CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
8.1 - Le contenu des dossiers .....	9
8.2 - La transmission des offres .....	10
ARTICLE 9 – SELECTION DES CANDIDATURES - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE .....	12
9.1 - Sélection des candidatures .....	12
9.2 - Jugement et classement des offres.....	12
ARTICLE 10 – VISITE DE SITE OBLIGATOIRE AVANT REMISE DES OFFRES .....	12
ARTICLE 11 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13
ARTICLE 12 – PROCEDURE DE RECOURS .....	13

## **ARTICLE : 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES**

### **1.1 - Identification du Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur est le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Strasbourg. Il est représenté par Madame Sophie ROUSSEL, Directrice Générale du Crous de Strasbourg.

**1 quai du Maire Dietrich - CS 50168**

**67 004 Strasbourg Cedex**

**Tél : 03 88 21 28 00**

### **1.2 - Identification de l'opérateur économique**

Le Titulaire est l'opérateur économique attributaire du lot concerné, avec lequel le pouvoir adjudicateur conclut le présent marché. Il désigne les personnes habilitées à le représenter dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **ARTICLE : 2 - OBJET -NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS**

### **2.1 - Objet et nature des prestations**

Le présent marché a pour objet la réalisation des prestations de nettoyage à la fois régulier et ponctuel, ainsi que de services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux gérés par le Crous de Strasbourg.

Les sites d'exécution des prestations sont situés dans le Bas -Rhin et dans le Haut-Rhin.

La liste indicative des sites ayant vocation à intégrer le marché figure en annexe 1 du présent Cahier des Clauses administratives Particulières (C.C.A.P). Des ajouts ou retraits de sites pourront avoir lieu en cours d'exécution. L'avenant pour l'ajout d'un site sera fait par le Crous de Strasbourg après réception et validation du devis du titulaire. Le titulaire du lot concerné ne peut s'opposer à ces ajouts ou retraits, ni à la modification des sites existants, et la mise à jour de la liste doit être faite en cohérence avec la tarification initiale.

Le titulaire du lot concerné sera tenu à une **obligation de résultat** pour exécuter les prestations, objet du présent marché dans les conditions fixées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

Cette obligation de résultat s'applique aux surfaces susceptibles d'être rattachées au marché et le titulaire devra déployer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

La nature et l'étendue des besoins à couvrir prennent en compte les objectifs de développement durable.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières du présent marché.

## 2.2 - Allotissement

Le présent marché est divisé en huit (8) lots décomposés de la manière suivante :

Lots	Nature des prestations et sites	Date de début
Lot 1	Entretien régulier des locaux communs, des bureaux et de la Pokop - Sites du Bas-Rhin	01/02/2026
Lot 2	Entretien ponctuel des studios en court séjour(hôtellerie) - Sites du Bas-Rhin	A la survenance des besoins
Lot 3	Entretien ponctuel des logements - Sites du Bas-Rhin	01/08/2026
Lot 4	Entretien régulier des locaux communs - Sites de restauration du Bas-Rhin	01/02/2026
Lot 5	Entretien régulier des communs - Sites d'hébergement du Haut-Rhin	03/01/2026
Lot 6	Entretien ponctuel de La Pokop - Salle de spectacle Paul Collomp - Site du Bas-Rhin	25/08/2026
Lot 7	Entretien régulier des locaux communs - Sites de restauration du Haut-Rhin	03/01/2026
Lot 8	Entretien ponctuel hébergements et restaurants - Sites du Haut-Rhin	17/01/2026

Chaque lot séparé constitue un marché à part entière faisant l'objet d'un acte d'engagement distinct engageant respectivement chacun des cocontractants.

Les candidats sont autorisés à soumissionner pour un ou plusieurs lots. Le fait de soumissionner vaut reconnaissance, par le candidat (et, le cas échéant, par le futur titulaire), d'avoir procédé à une analyse complète et approfondie de l'ensemble des pièces du dossier de consultation.

Il atteste également avoir pris connaissance, à l'occasion de la visite obligatoire des sites, des conditions réelles d'exécution des prestations, ainsi que des contraintes et obligations afférentes au marché.

Le titulaire du marché, pour chaque lot concerné, s'engage à respecter strictement les stipulations du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) et du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières). Il ne pourra formuler aucune réclamation ni prétendre à une quelconque indemnité du fait des conditions d'exécution des prestations.

Le Crous de Strasbourg se réserve le droit de modifier les volumes des prestations indiqués dans le présent marché, que ce soit par augmentation, diminution ou ajout de prestations.

Ces modifications s'effectueront conformément aux dispositions de l'article R.2194-7 du Code de la Commande Publique.

Dès lors que ces évolutions ne revêtent pas un caractère substantiel, elles pourront être apportées sans nouvelle mise en concurrence. Toute modification entraînant une variation de la masse forfaitaire fera l'objet d'un avenant au marché.

## **2.3 - Forme du marché**

La procédure de consultation est l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-4 du Code de la commande publique.

## **2.4 - Durée du marché**

Le présent marché est conclu pour une durée initiale d'un an qui court à compter du 3 janvier 2026 (ou de sa date de notification lorsqu'elle est postérieure à cette date). Il est reconductible tacitement trois fois, par périodes successives d'un an, par décision du pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique. Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

La décision de non-reconduction est notifiée au titulaire au plus tard deux mois (2) mois avant la date de fin de validité du marché par tout moyen permettant d'attester de sa bonne réception. La non-reconduction du marché ne donne lieu à aucun versement d'indemnité.

La durée globale du marché ne peut pas excéder quarante-huit (48) mois.

## **ARTICLE : 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1 - Procédure de passation**

Conformément aux dispositions des articles L.2124 -1, R.2124-2, R.2124-1, R.2124-2-1° du Code de la Commande Publique, le présent marché est un marché à procédure formalisée, organisé en appel d'offres ouvert.

La négociation est donc interdite.

### **3.2 - Conditions particulières d'exécution**

Aucune prestation n'est réservée au profit d'opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou défavorisés visés par l'article R.2113-7 et au profit d'entreprises de l'économie sociale et solidaire visées par l'article R.2113-8 du Code de la Commande Publique.

### **3.3 - Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

### **3.4 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

### **3.5 - Mode règlement et modalités de financement**

Le présent marché est un marché public à prix mixtes :

- À prix forfaitaires pour les prestations récurrentes, conformément aux montants figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement (« DPGF ») pour les lots 1, 4, 5 et 7 concernés ;
- À prix unitaires pour les prestations ponctuelles exécutées à la survenance du besoin, sur la base des prix figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement (« BPU »), appliqués aux quantités réellement exécutées, pour les lots 2, 3, 6 et 8.

Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg_v4
--

Les prestations ponctuelles donnent lieu à l'émission de bons de commande. Il n'est pas prévu de montant minimum annuel de commande, mais un **montant maximum annuel de commande fixé** comme suit :

<b>Lots</b>	<b>Nature des prestations et sites</b>	<b>Montant maximum annuel de commande</b>
Lot 2	Entretien ponctuel des studios en court séjour(hôtellerie) - Sites du Bas-Rhin	10 000 € HT
Lot 3	Entretien ponctuel des logements - Sites du Bas-Rhin	10 000 € HT
Lot 6	Entretien ponctuel de La Pokop - Salle de spectacle Paul Collomp - Site du Bas-Rhin	1500 € HT
Lot 8	Entretien ponctuel hébergements et restaurants - Sites du Haut-Rhin	5000 € HT

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché, pour les lots 2, 3, 6 et 8 précités.

Le marché est financé sur les fonds propres du Crous de Strasbourg.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) sont réglées par virement, dans le délai prévu par la réglementation en vigueur, à compter de la réception des factures, conformément aux articles L. 2192-10 et L. 2192-12 à L. 2192-15 du Code de la commande publique.

### **3.6 - Visite de site obligatoire avant la remise des offres**

Afin de prendre connaissance des contraintes relatives à l'exécution des prestations, les candidats doivent obligatoirement visiter les sites identifiés dans l'annexe 1 du CCAP.

En soumettant son offre, le candidat est réputé s'être rendu sur le site afin d'évaluer l'importance et la nature des prestations à effectuer.

C'est pourquoi, afin de procéder à cette visite, le gérant de la société candidate doit être présent sur chacun des sites concernés, ou se faire représenter par la personne en charge de l'élaboration de la proposition financière de l'offre, afin de prendre connaissance des modalités d'exécution de la prestation et de son étendue.

Le titulaire ne saurait se prévaloir postérieurement à la remise de son offre d'une connaissance insuffisante des sites existants, ou des éléments susceptibles d'interférer dans l'exécution des prestations.

Les candidats contactent le représentant du site mentionné à l'annexe 1 du CCAP, pour convenir d'un rendez-vous.

A l'issue de cette visite, les candidats doivent faire signer l'attestation de visite jointe en annexe 1 du présent RC, l'attestation de visite est signée par le responsable de site et est remise aux candidats.

Les candidats joignent toutes les attestations des sites visités dans leur réponse à la consultation.

L'offre d'un candidat n'ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire d'un site sera éliminée pour le(s) lot(s) concerné(s).

Les dates des visites imposées et par site sont mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg\_v4

<b>Horaires</b>	<b>Lundi 3 novembre 2025</b>	<b>Mardi 4 novembre 2025</b>	<b>Jeudi 6 novembre 2025</b>	<b>Lundi 10 novembre 2025</b>
	<b>Matin</b>	<b>Matin</b>	<b>Matin</b>	<b>Matin</b>
	Sites du 68 Colmar/Mulhouse	Ru Esplanade	Ru/Cu Illkirch	Sites du 68 Colmar/Mulhouse
	Cu Paul Appel	Ru/Cu Gallia - Somme		
	Flamboyants	Agapanthes		
	Pokop			
	Ru Paul Appel			
	<b>Après-midi</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Après-midi</b>
			Neudorf	

<b>Horaires</b>	<b>Mercredi 12 novembre 2025</b>	<b>Jeudi 13 novembre 2025</b>
	Ru Esplanade	Ru/Cu Illkirch
	Cu Paul Appel	Ru/Cu Gallia - Somme
	Flamboyants	Agapanthes
	Pokop	
	Ru Paul Appel	
	Ru Esplanade	
	<b>Après-midi</b>	
		Neudorf

#### ARTICLE : 4 - FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTUAIRE

Le marché sera conclu :

- Soit avec une entreprise unique ;
- Soit avec des entreprises groupées conjointes ou des entreprises groupées solidaires, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 et de l'article R.2142-20 du CCP, autorisant le candidat à présenter sa candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économique conjoint ou solidaire.

#### ARTICLE : 5 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (liste des pièces à fournir aux candidats par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
  - Annexe 1 : Attestation de visite ;
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) par lot ;
- La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour les prestations régulières (lots 1, 4, 5 et 7) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) concernant les prestations à la survenance du besoin (lots 2, 3, 6 et 8) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses deux annexes :

Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg\_v4

- Annexe 1 : Liste des sites concernés par les prestations de nettoyage et les noms des responsables,
- Annexe 2 : Liste relative aux obligations de reprise du personnel des titulaires sortants pour les sites du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses deux annexes :
  - Annexe 1 : surface des bâtiments ;
  - Annexe 2 : Le plan de formation et les techniques de nettoyage du Crous de Strasbourg ;
- Le modèle de fiche de contrôle qualité ;

Le dossier de consultation est téléchargeable directement et gratuitement sur le Profil Acheteur du Crous de Strasbourg, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à s'identifier sur la plateforme du profil de l'acheteur. De cette manière, ils seront informés des éventuelles modifications apportées au dossier de consultation des entreprises. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les modifications et/ou les informations complémentaires communiquées par le pouvoir adjudicateur, dans le cadre de cette consultation.

## ARTICLE : 6 - PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES

### 6.1 - Généralités

Les candidatures et les offres des soumissionnaires seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le dossier d'offre.

**Seules les offres transmises sous forme dématérialisée et reçues dans les délais prescrits seront acceptées.**

Seul l'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) et l'annexe financière du lot concerné du candidat pressenti, transmis par voie électronique, pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis.

Dans l'hypothèse, où l'acheteur ne demanderait pas une dématérialisation du contrat à l'attributaire du marché, ce dernier devra veiller à ce que sa signature électronique ne soit pas verrouillée et permette in fine au représentant du pouvoir adjudicateur, de signer à son tour l'acte d'engagement du lot concerné.

## ARTICLE : 7 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres, indiquée à l'article 8 du présent règlement de la consultation.

## ARTICLE : 8 - CONDITIONS DE REMISE DE CANDIDATURES ET DES OFFRES

La date limite de réception des plis est **le lundi 24 novembre 2025 à 16h00mn**, délai de rigueur.

Conformément aux dispositions des articles R2143-2 et R2151-5 du Code de la Commande Publique, les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées.

Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg_v4
--

Les candidats auront à produire un dossier complet conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 du Code de la Commande Publique, comprenant l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous, dûment renseignées en langue française et exprimées en euro, par la personne ayant qualité pour engager l'entreprise, à défaut, un pouvoir habilitant le signataire sera obligatoirement joint à la candidature.

### **8.1 - Le contenu des dossiers**

Le candidat devra veiller à ce que l'offre soit déposée sur la plateforme d'acheteur du Crous de Strasbourg sur le site internet suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la forme de deux fichiers distincts, le premier représentant le dossier de candidature et le second l'offre proprement dite.

L'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique établit ce que les candidats doivent transmettre à l'appui de leur dossier de candidature.

a) **Le dossier de candidature à fournir par tous les soumissionnaires :**

- Une lettre de candidature (formulaire DC1) et la déclaration du candidat (formulaire DC2) accompagnée des pièces justificatives à fournir relatives aux capacités financières, professionnelles et techniques du candidat nécessaires pour l'exécution du marché public avec :
  - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat relatif au domaine d'activité qui fait l'objet du marché au cours des 3 derniers exercices,
- Ou le formulaire DUME remplaçant à terme le DC1 et le DC2 téléchargeable via le lien ci-après : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>
- Une liste des principales références effectuées au cours des trois dernières années en distinguant les acteurs publics et/ou privés ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

b) **Le dossier d'offre à fournir par tous les soumissionnaires :**

- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1) dument complété par lot ;  
Les coordonnées bancaires du candidat doivent être inscrites dans l'acte d'engagement et un relevé d'identité bancaire doit être fourni.  
L'acte d'engagement n'a plus l'obligation d'être signé par l'opérateur économique à ce stade de la procédure de passation du marché public.  
Il est également précisé que les cahiers des clauses administratives et techniques particulières font partie intégrante des documents contractuels du marché et est annexé à l'acte d'engagement. Par conséquent, en acceptant de signer l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé accepter l'ensemble des conditions d'exécution du marché.
- Si le candidat envisage d'avoir recours à la sous-traitance pour une partie des prestations objet du présent marché au moment du dépôt de son offre : il devra joindre une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) dûment complétés, ainsi que tous les justificatifs démontrant les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières du sous-traitant à exécuter les prestations objet du présent marché ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour les prestations régulières pour les lots 1, 4, 5, et 7 ;

- Le BPU pour les prestations à la survenance du besoin pour les lots 2, 3, 6 et 8 ;
- Le mémoire technique du candidat indiquant la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations, ce document doit permettre aux candidats de cerner les spécificités du présent marché et comportera les informations suivantes :
  - la capacité à s'adapter à la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations, et comportant les informations relatives à l'organisation d'une journée de travail prévue par le candidat,
  - les modalités de l'organisation des prestations envisagées, et en particulier l'encadrement prévu,
  - les modalités d'organisation du contrôle interne et du contrôle qualité,
  - les modalités de formation de son personnel,
  - les modalités d'organisation du remplacement de son personnel en cas d'absence,
  - les mesures prises par le candidat pour assurer la sécurité de ses personnels (vêtements professionnels adaptés à la saison et en nombre suffisant, afin de garantir une rotation de nettoyage desdits vêtements), des personnels du Crous de Strasbourg, et des usagers ainsi que des locaux où sont effectuées les prestations,
- Le Cadre de Réponse Technique (CRT)

c) **Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu :**

Par application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du CCP, le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées par les articles L.2141-1 et L.2141-4 du CCP ;
- Les certificats fiscaux et sociaux datant de moins de trois mois ;
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail ;
- En cas de redressement judiciaire, le soumissionnaire devra joindre la copie du ou des jugements autorisant la poursuite de l'activité pendant la durée d'exécution du marché ;
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager juridiquement le candidat le cas échéant ;
- En sus, les attestations d'assurance en cours de validité et en lien avec l'objet du marché avant la notification.

## 8.2 - La transmission des offres

### **Dossier électronique uniquement**

Les échanges par voie électronique sont obligatoires pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT rendant illégale toute remise d'offre ou échange en version papier et devront être faits dans le respect des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique.

Les offres sous forme de dossier électronique doivent être remises sur la plate-forme de gestion des marchés publics du Crous de Strasbourg sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site pour toute action sur ledit site.

Le candidat veillera à la certification de sa signature électronique en application de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Les formats de signature sont XAdES, CAdES ou PAdES tels que mentionnés aux articles 1 et 2 de la décision d'exécution (UE) n° 2015/1506 de la Commission du 8 septembre 2015.

Si vous ne disposez pas de cette signature, comptez un délai de précaution de 10 jours pour son obtention.

Conformément à l'acquisition d'un certificat de signature électronique, celle-ci doit obligatoirement se faire dans le respect des règles de conformité du Règlement EIDAS depuis le 1er octobre 2018. En revanche, les certificats RGS\*\* et RGS\*\*\* acquis avant cette date restent néanmoins utilisables jusqu'à leur expiration.

L'offre doit parvenir sous la forme de deux fichiers distincts représentant le dossier de candidature et l'offre proprement dite. Ces fichiers doivent être déposés sur la page de réponse de la plate-forme, spécifique à la consultation dans l'espace qui leur est réservé.

### **Avertissement**

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Conformément à l'article R2132-11 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics, l'entreprise peut aussi transmettre une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur une clé USB, CD-ROM ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant la candidature et l'offre, transmise sur un autre support. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

Dès lors et conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde ; la copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En revanche, lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

La copie devra parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :  
 Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (Crous) de Strasbourg  
**Service de la Commande Publique**  
**1 quai du maire Dietrich - C.S 50168**  
**67 004 Strasbourg Cedex**

Ou être remise contre récépissé entre 09 heures et 12 heures et 14 heures et 16 heures du lundi au vendredi (sauf durant les jours fériés) à l'accueil de la Cité Gallia - 1 Boulevard de la Victoire - 67 000 Strasbourg. Le candidat sera ensuite redirigé vers le Service de la Commande Publique.

De plus, l'enveloppe doit comporter la mention lisible de « copie de sauvegarde » ainsi que la référence suivante : « Marché n° 25 012 : réalisation des prestations de nettoyage à la fois régulier et ponctuel, ainsi que de services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux gérés par le Crous de Strasbourg. » + mention du lot concerné par la consultation - NE PAS OUVRIR.

## **ARTICLE 9 - SELECTION DES CANDIDATURES - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE**

### **9.1- Sélection des candidatures**

Selon les dispositions de l'article R2144-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur vérifie les informations qui figurent dans la candidature, y compris en ce qui concerne les opérateurs économiques sur les capacités desquels le candidat s'appuie.

Lors de l'ouverture des enveloppes, la sélection des candidatures se fera dans le respect des dispositions des articles L2142-1 et R2142-1 à R2142-14 du Code de la Commande Publique.

L'article R2144-3 du Code de la Commande Publique prévoit que « la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public ». Ainsi, le pouvoir adjudicateur analysera d'abord les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité de la candidature correspondant à l'offre de l'attributaire pressenti du marché.

Conformément à l'article R2151-5 du Code de la Commande Publique, seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite qui ont été annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence. Par conséquent, les candidatures et les offres reçues hors délai seront éliminées, conformément aux dispositions des articles R2143-2 et R2151-5 du Code de la Commande Publique.

### **9.2- Jugement et classement des offres**

Les critères d'attribution se feront au regard des articles L2151-5 à L2152-8 et des articles R2152-6 à R2152-7 du Code de la Commande Publique.

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront écartées conformément aux articles L2152-1 à L2152-4 et R2152-1 du Code de la Commande Publique.

L'ensemble de l'analyse des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-7 à L2152-8 du Code de la Commande Publique au moyen des critères énoncés ci-dessous.

Le marché est attribué à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés énumérés ci-dessous :

Règlement de consultation : Marché n°25 012 : Réalisation des prestations de nettoyage, courant et ponctuel, ainsi que des services associés, pour les résidences universitaires, les restaurants universitaires, une salle de spectacle et les bureaux relevant du Crous de Strasbourg_v4
--

Pour les tous les lots (de 1 à 8) les critères de jugement des offres sont les suivants :

- **40% : le critère « coût »** (notation sans pondération sur 40 points) : sera apprécié sur le montant total en € HT indiqué dans la Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ou dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) selon le lot concerné.

Toute offre présentant des prix appréciés anormalement bas par le pouvoir adjudicateur fera l'objet d'une demande de justification dans le détail à l'entreprise.

- **60% : le critère « valeur technique »** (notation sans pondération sur 60 points pour le mémoire technique et son cadre de réponse technique) : la valeur technique sera estimée sur la base du mémoire technique figurant dans l'offre, indiquant la capacité à s'adapter à la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations, et comportant les informations relatives à l'organisation d'une journée de travail prévue par le candidat, les modalités de l'organisation des prestations envisagées, et en particulier l'encadrement prévu, les modalités d'organisation du contrôle interne et du contrôle qualité, les modalités de formation de son personnel, les modalités d'organisation du remplacement de son personnel en cas d'absence, le délai d'intervention à partir de la prise de connaissance du besoin, les mesures prises par le candidat pour assurer la sécurité de ses personnels (vêtements professionnels adaptés à la saison et en nombre suffisant, afin de garantir une rotation de nettoyage desdits vêtements), des personnels du Crous de Strasbourg, et des usagers ainsi que des locaux où sont effectuées les prestations.



Précisions : L'analyse des offres se fera en se basant sur le cadre de réponse technique ainsi que sur le mémoire technique fournis par le candidat. Il est essentiel de mentionner clairement les pages renvoyant au mémoire technique sur le cadre de réponse technique (CRT), car seules celles-ci seront prises en compte lors de l'analyse du CRT (si le renvoi de la page n'est pas mentionné sur le CRT, la note sera de 0).

## ARTICLE : 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires concernant le marché, les candidats doivent adresser leurs questions via le Profil d'acheteur du Crous de Strasbourg : <https://www.marches-publics.gouv.fr> dans la rubrique Questions/Réponses de la présente consultation.

Ces questions devront parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis.

Toutes questions transmises au-delà de cette date limite, ne pourront être traitées.

## ARTICLE : 11 - PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

**Tribunal Administratif de Strasbourg**  
 31 Avenue de la Paix  
 67 000 Strasbourg  
 Téléphone : 03 88 21 23 23  
 Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Introduction des recours :**

Avant la conclusion du marché selon les dispositions de l'article L551-1 du Code de Justice administrative dans le cadre d'un réfééré précontractuel

Dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée selon les dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative dans le cadre d'un réfééré contractuel

Dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet selon les dispositions de l'article R421-3 du Code de justice administrative.

Dans les 31 jours suivant la publication au Journal Officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution. Le délai ne court que si cette notification mentionne le nom du titulaire et les motifs ayant conduit au choix de son offre selon les dispositions de l'article R551-7 du Code de justice administrative.

En l'absence de la publication d'avis, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, article R551-7 du Code de justice administrative.